

GAEC BOISRENEAU
9 rue boisrenaud
17130 COURPIGNAC

Madame la Préfète de Charente-Maritime
Préfecture de Charente-Maritime
Service des Installations Classées
38 rue Réaumur
17000 LA ROCHELLE

Courpignac, le 01-03-2013

Madame la Préfète,

Nous avons l'honneur de solliciter auprès de vos services une demande d'Enregistrement pour notre élevage de vaches laitières sur la commune de Courpignac.

Suite à l'installation de M. CHRISTOPHER ROLLAND, jeune agriculteur, nous avons pour objectif d'augmenter le volume de notre production laitière, et de ce fait, le nombre des vaches laitières.

Le nombre total de vaches laitières sera de 160.

L'installation est donc à classer sous la rubrique 2101-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

A ce dossier d'enregistrement, nous rajoutons une demande de dérogation aux règles de distance des anciennes stabulations vis-à-vis de deux habitations voisines. Les caractéristiques, les distances précises et le nom des tiers concernés sont précisés dans le chapitre des bâtiments d'élevage.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

1) Demandeur

Dénomination : GAEC BOISRENEAU
Forme juridique : Groupement Agricole d' Exploitation en Commun
Adresse du siège social: 9 rue boisreneau 17130 COURPIGNAC
Tél : 06.74.59.00.06
Associés : M.CHAUBENIT Ludovic
M.ROLLAND ALAIN
M.ROLLAND CHRISTOPHER

2) Emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée

Les installations (bâtiments et annexes) sont situées sur la commune, parcelles et sections suivantes :

Commune	Lieu-dit	Sections	Parcelles
COURPIGNAC	Boisrenaud	ZM	N° 9-10-122-123-124-158

Les accès : L'exploitation est desservie par la route départementale n°145.

Un chemin carrossable de 6.00m de large relie cette route aux différents bâtiments.

Les dimensions des différents engins agricoles utilisés dans le fonctionnement de l'exploitation sont la garantie d'une bonne accessibilité pour les services de secours.

Réserve incendie: il existe une réserve à incendie de plus de 120m³, située à proximité de la fosse à effluents liquides.

Cf. annexes 1 à 3

Documents d'urbanisme : La commune de Courpignac dispose d'une carte communale qui définit différentes zones.

L'exploitation du GAEC BOISRENEAU est située dans la zone destinée aux installations agricoles (N).

Cf. annexe 5

3) Nature et volume des activités

Bien que seule la rubrique relative à l'élevage laitier atteigne le seuil de l'Enregistrement, il convient de présenter l'ensemble des activités relevant de la réglementation régissant les installations classées.

Rubrique de la nomenclature	Nature de l'activité	Seuil de classement	Situation de l'installation	Régime
2101-2b	Elevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est au moins en partie destiné à la consommation humaine) des 151 à 200 vaches	De 151 à 200 vaches laitières	160 vl	E
1532	Bois sec ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public.	Supérieure à 1000 m3 mais inférieure ou égale à 20 000 m3	4 000 m3	D

E : Enregistrement D : Déclaration

4) Descriptif de l'activité

4.1 Situation actuelle

L'élevage dispose actuellement d'un récépissé de déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour 78 vaches laitières, daté du 16 novembre 2005.

Le cheptel bovin est actuellement composé de 106 vaches laitières.

Le GAEC BOISRENEAU dispose en 2012 d'un quota de 1 060 000 L de lait par an.

La surface agricole utile en 2012 est de 145.82 ha

4.2 Projet et objectifs

Un jeune agriculteur, Christopher ROLLAND, s'est installé au 01 janvier 2013. Aussi, pour accroître le résultat économique de l'exploitation et permettre ainsi de faire vivre trois foyers, l'augmentation du quota laitier est indispensable.

Le projet envisagé est d'augmenter le cheptel à 160 vaches laitières et atteindre une production de 1 600 000 litres de lait par an.

Cette augmentation d'effectif sera permise grâce à l'aménagement de la stabulation paillée actuelle en logettes et à la réorganisation des différents bâtiments.

Ce réaménagement sera accompagné par la construction d'une stabulation destinée au logement des vaches tarées et des grosses génisses dans de meilleures conditions.

4.3 Les Procédés d'élevage

Les effectifs

Les effectifs du troupeau laitier seront les suivants :

Catégories d'animaux	Projet	
	Rôle	Nombre
Vaches laitières	<i>Production</i>	160
Génisses de moins d'1 an	<i>Renouvellement</i>	75
Génisses de 1 à 2 ans		75
Génisses de plus de 2 ans		0

Les vêlages ont lieu toute l'année et à 24 mois. Les veaux mâles sont vendus à 15 jours. Les génisses assurent le renouvellement du troupeau.

La reproduction est par insémination artificielle.

L'alimentation des animaux

Les veaux : Après avoir absorbé le colostrum dès les premières heures, les veaux reçoivent ensuite un lait reconstitué durant toute la phase lactée (jusqu'à 10 à 12 semaines). Durant cette période, des aliments grossiers (foin, céréales...) sont progressivement intégrés à la ration de l'animal, afin de le transformer peu à peu en ruminant.

Les génisses et les vaches : L'alimentation des génisses et des vaches est composée d'ensilage de maïs et de sorgho, de foin, de paille, de Vesce - Avoine, de Pois. Les principaux concentrés sont produits sur l'exploitation. Les compléments minéraux et azotés sont achetés à l'extérieur.

Avec plus de 27% de matière sèche, les ensilages sont stockés en tas sur une plateforme remblayée et compactée prévue à cet effet, située devant les stabulations.

Les Bâtiments d'élevage

- B1 Le logement des jeunes génisses: les petites génisses d'élevage sont logées dans l'ancienne stabulation des vaches laitières. Cette stabulation se situe à 55.00m de la maison d'habitation de M. Mme Germain Pascal et de 76.00m de l'habitation de Mme Chaubénit, mère de l'associé Ludovic Chaubénit. L'utilisation de cette stabulation B1 fait l'objet d'une demande de dérogation dans ce dossier. Cette stabulation est aujourd'hui entièrement paillée. Le fumier produit est du type fumier très compact (FTC). Ce fumier sera épandu ou stocké en bout de champ après 2 mois de stockage sous les animaux
- B2 Le logement des génisses: les génisses moyennes sont également logées dans la stabulation voisine, qui appartient à Mme Chaubénit. Cette stabulation est située à 25m de la maison d'habitation de Mme Chaubénit. Lors de la déclaration aux installations classées de 2005 pour 78 vaches laitières, le GAEC BOISRENEAU avait demandé et obtenu une dérogation pour l'utilisation de cette stabulation. Une nouvelle demande de dérogation pour l'utilisation de cette stabulation B2 est reconduite dans ce dossier. Le fumier produit est du type fumier très compact (FTC). Ce fumier sera épandu ou stocké en bout de champ après 2 mois de stockage sous les animaux
- B3 Le logement des vaches laitières: Implanté à plus de 100m des maisons d'habitation voisine, ce bâtiment a été construit en 2005 pour loger 78 vaches laitières en système semi-paillé. Aujourd'hui, avec la mise en place de 140 logettes, cette stabulation pourra accueillir 140 vaches en lactation. Les logettes seront paillées à raison de 4 kg de paille par jour et par vache. Les déjections produites seront sous forme d'un fumier mou à compact (FMC). Ce fumier sera stocké sur une fumière.
- B4 Le logement des veaux : Pendant les 2 premiers mois, pour des raisons sanitaires, les veaux sont logés dans des cases individuelles extérieures, situées à proximité de la laiterie. Mise en place en 2005, ces cases sont à plus de 100m des maisons d'habitation des tiers. Ces cases sont paillées et le fumier produit est du type fumier très compact (FTC). Ce fumier sera épandu ou stocké en bout de champ après 2 mois de stockage sous les animaux.
- B5 Le logement des vaches tarées : Les vaches laitières en tarissement (20) et une partie des génisses de 1 à 2 ans (26) seront logées dans cette stabulation en projet de construction. Ce nouveau bâtiment sera implanté lui aussi à plus de 100m des maisons d'habitation des tiers. Le logement est du type aire paillée pour le couchage et aire d'exercice raclée. Le paillage de l'aire d'exercice à raison de 1 kg par jour et par vache, permettra l'obtention d'un fumier mou à compact (FMC). Ce fumier sera stocké sur la fumière. Le fumier de l'aire de couchage sera de type fumier très compact (FTC) et sera stocké en bout de champ après 2 mois de stockage sous les animaux.

Cf. annexes 3bis et 4

Le bloc-traite

La salle de traite est existante et se situe dans le bâtiment B3. Elle est du type « traite par l'arrière » (TPA), et est équipée de 2 fois 10 postes, avec une aire d'attente intégrée. La laiterie est attenante à ce bloc, et est réservée au stockage du lait.

Stockage des effluents

Les effluents d'élevage produits seront :

- des effluents solides : ce sont les fumiers très compacts des veaux et des génisses, les fumiers mous à compacts des vaches laitières, des vaches tarées et des grosses génisses.
- des effluents liquides : ce sont les eaux blanches (eaux de lavage du matériel de traite, de la laiterie, et laits anormaux), les eaux vertes (eaux de lavage des quais de traite et de l'aire d'attente), les purins et les lixiviats de la fumière et des accès.

Avec le projet d'augmentation d'effectif, les quantités produites seront d'environ **3 080 tonnes de fumier** et **1 150 m³ d'effluents liquides**.

Les effluents solides seront stockés sur une fumière non couverte de **952 m²**.

Les effluents liquides seront envoyés et stockés dans une fosse de stockage de **1226 m³**.

Cf. annexe 3bis

Epandage des effluents

Avec le projet d'augmentation d'effectif, les quantités d'éléments fertilisants produits chaque année seront d'environ :

- 18 762 kg d'azote organique,
- 8 023 kg de phosphore organique,
- et 26 511 kg de potassium.

Les épandages des effluents organiques sont réalisés sur la surface potentielle d'épandage (SPE), qui prend notamment en compte les exclusions liées à la présence d'habitations et de cours d'eau.

Cette Surface Potentielle d'Épandage est de **127.84 ha** et elle est suffisante pour valoriser l'ensemble des effluents produits.

Le parcellaire est composé de 55 îlots situés aux alentours sur les communes de Courpignac et Boisredon.

Ces deux communes sont situées en dehors des « zones vulnérables nitrates ».

Cf. annexes 12 et 13

Le Bâtiment de stockage de paille et de foin

Le stockage de paille et de foin ont lieu dans les anciens bâtiments B1.

Les bâtiments destinés à ce stockage sont à ossature métallique, bardés en bac acier, et recouvert de plaque de fibre-ciment ou de bac acier.

Les volumes sont variables selon les années, mais 4000m3 est un stockage maximum.

Pour GAEC BOISRENEAU

Date : 01.03.2013

Signature :